

COPIL AFA

Agence Française Anticorruption

Comité Directeur – 07/07/2023

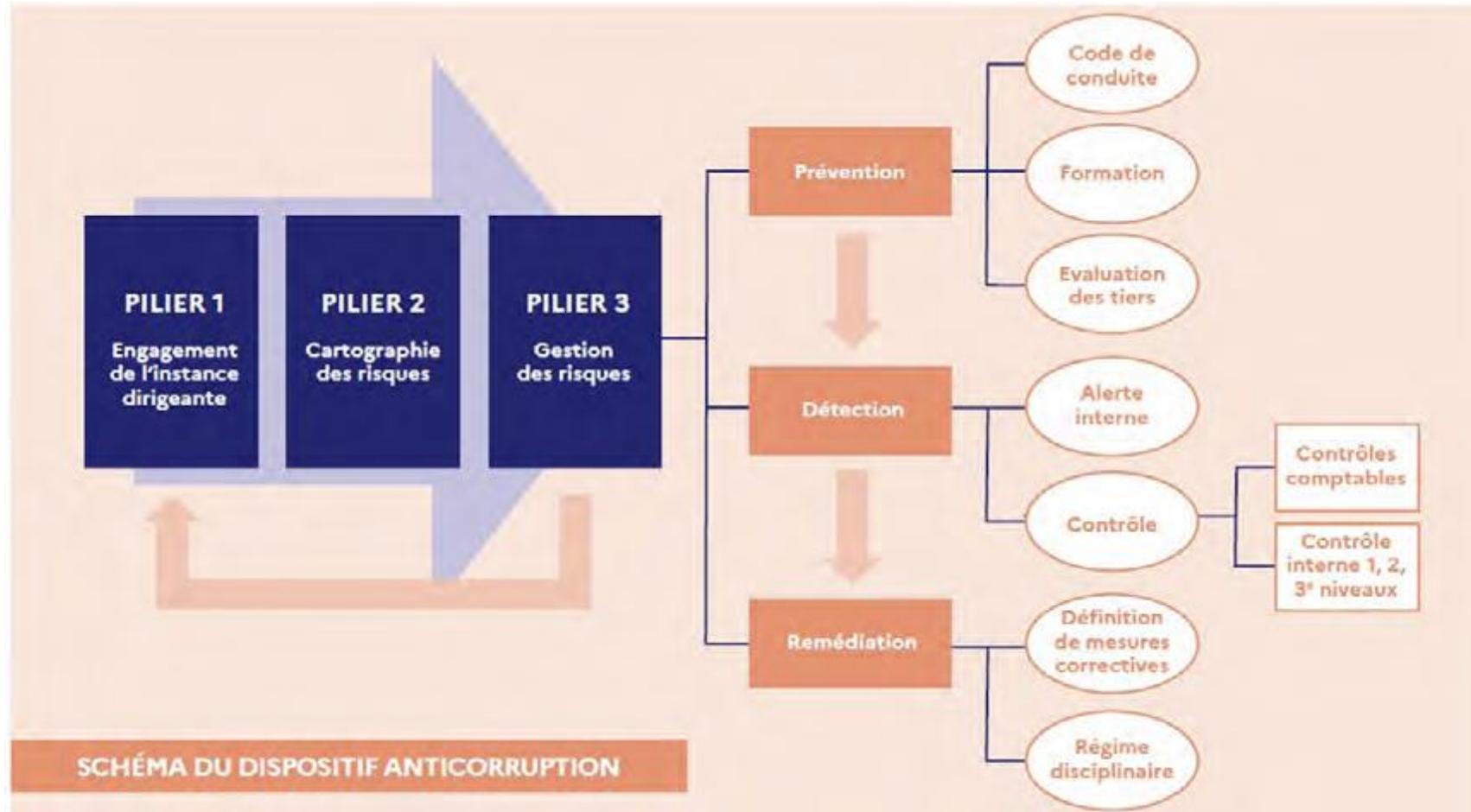


Sommaire

- a. Le dispositif anti-corruption**
- b. Point de situation**
- c. Le plan d'action**

a. Le dispositif anti-corrupcion

- Les recommandations AFA proposent un dispositif anti-corrupcion reposant sur 3 piliers



b. Point de situation

- **Rapport de contrôle provisoire de l'AFA** portant sur l'application des dispositions de la loi Sapin 2 reçu en **avril 2023** contenant **13 observations et 12 recommandations**
- Création du **COPIL AFA** par le Comité directeur du **21 avril 2023** et élaboration des réponses à l'AFA
- **Réponse** au rapport AFA par la **FFBB le 30 juin** :
 - courrier avec complément d'information et contestation de la qualité de pouvoir adjudicateur de la FFBB au regard du Code de la Commande Publique
 - Tableau synthétique de réponse aux observations et recommandations
 - Plan d'action
- **Attente de la position définitive de l'AFA pour ajustement du plan d'action**

c. Le plan d'action

- Le plan d'action porte sur 8 domaines:

- engagement de l'instance dirigeante

- ❖ création COPIIL AFA et cellule de Mise en concurrence: fait

- cartographie des risques

- ❖ prestation externalisée: mise en concurrence lancée, finalisation au 31/12/23

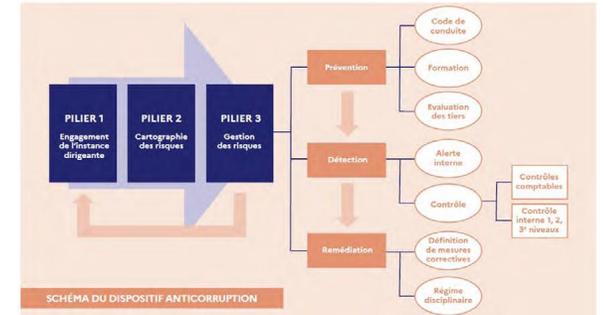
- déontologie et code de conduite

- ❖ renforcement du rôle du Comité d'Éthique et création des codes de conduite échéance au 30/06/24 (élections CD/CT, ligues et FFBB)

- formation

- ❖ sensibilisation des salariés, membres du CODIR et présidents de Commissions. Fédérales par e-learning 30/11/23

- ❖ formation approfondie pour les personnes les plus exposées 30/06/24



Accueil » FFBB » Consultations / mise en concurrence

Consultations / mise en concurrence

Mise en concurrence cartographie des risques
Date de publication : 20 juin 2023

Télécharger

c. Le plan d'action

- Le plan d'action porte sur 8 domaines:

- évaluation des tiers

- ❖ suivant l'analyse des risques: filiales, partenaires, LNB, CD/CT et ligues 31/12/24

- contrôle interne

- ❖ plan de contrôle comptable et des process 1^{er} et 2^e niveau 30/06/24

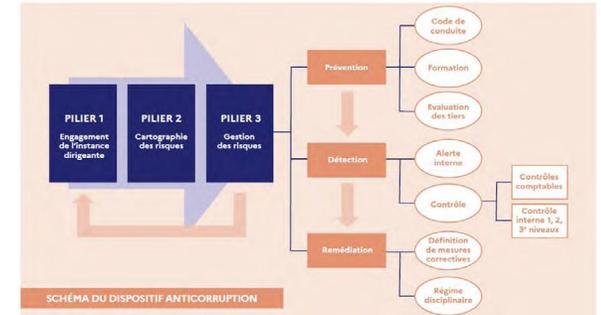
- ❖ audit interne 30/06/25

- dispositif d'alerte

- ❖ externalisation de la prestation de recueil et transmission des alertes (à valider) 15/10/23

- régime disciplinaire

- ❖ adaptation du règlement intérieur et du règlement disciplinaire 30/06/24



Annexe 1 Composition du COPIL AFA

Luc VALETTE,
Alain CONTENSOUX,
Pascal GOUDAIL,
Océane LAUNAY,
Amélie MOINE,
Christophe AMIEL,
Tahar ASSED,
Max BRESOLIN

Annexe 2 Les missions de l'AFA

L'AFA est chargée de contrôler, au sein des personnes morales de droit public qui y sont assujetties, **l'existence, la qualité et l'efficacité des mesures et procédures destinées à prévenir et détecter les atteintes à la probité prévues au 3° de l'article 3 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » (Loi Sapin 2)**

Les manquements au devoir de probité regroupent les délits suivants :

- **la corruption (Art. 432-11 et 433-1 du code pénal) ;**
- **le trafic d'influence (Art. 433-2 du code pénal) ;**
- **la concussion (Art. 432-10 du code pénal) ;**
- **la prise illégale d'intérêt (Art. 432-12 et 432-13 du code pénal) ;**
- **le détournement de fonds publics (Art. 432-15 du code pénal) ;**
- **le favoritisme (Art. 432-14 du code pénal).**



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

